一 O d H N A Z A H

N

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE PARIS VI

Membre de la COMUE SORBONNE UNIVERSITES

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master; Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'Université Paris VI l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. Remi METZDORFF, né le 29 Octobre 1992 à BESANCON (FRANCE),

en vue de son inscription en master;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires

MATIERE ET PLASMAS Le diplôme de MASTER DE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention PHYSIQUE ET APPLICATIONS, Spécialité OPTIQUE,

co-habilité avec : ESPCI PARIS, TELECOM PARISTECH, VERSAILLES-ST-QUENTIN, EVRY VAL D'ESSONNE, PARIS 11, IOTA, EP PALAISEAU, PARIS 13, ENS CACHAN,

est délivré à M. Remi METZDORFF

et confère le grade de master, au titre de l'année universitaire 2014-2015, avec la mention très bien,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Le Président

JEAN CHAMBAZ

FRANÇOIS WEIL

Chancelier

Fait à Paris, le 15 Octobre 2015

Z

11576240

201503609

PARVI